

## Compte rendu de séance

### Séance du 14 décembre 2020 à 20h30

L'an 2020 et le 14 décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie : Salle du Conseil sous la présidence de FAUVEL Marc, Maire.

**Présents** : M. FAUVEL Marc, Maire, Mme BASLÉ Marie-Pierre, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LEBRETON David, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, Mme BÉDIER Mélanie, M. BOURGES Benoît, Mme CREPEL Annick, Mme DESCHAMP-POZZAN Sandrine, M. JEULAND Philippe, M. LE FAOU Frédéric, M. MESTRARD Emmanuel, Mme TRAVERS Patricia.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 08/12/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEBRETON David

Lors de la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter 1 délibération à l'ordre du jour :

**Délibération** : Indemnisation des piégeurs de ragondins sur la Commune

⇒ ***Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour rajouter cette délibération.***

#### **SOMMAIRE**

**Délibération** : Vitré Communauté : Avenant N° 5 à la convention du service commun d'instruction ADS (Application du Droit des Sols) – Evolution du prix de la prestation.

**Délibération** : Renouvellement de la convention FGDON (*Fédération de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine*)

**Délibération** : Décision modificative pour dégrèvement de taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs

#### **QUESTIONS DIVERSES**

⇒ **2020-12-81 – Vitré Communauté : Avenant N°5 à la convention du service commun d’instruction ADS (Application du Droit des Sols) – Evolution du prix de la prestation**

Mr Le Maire rappelle que par délibération en date du 15.06.2015 la Commune a souhaité adhérer au service commun d’instruction des ADS). Une convention avait alors été signée entre la Commune et Vitré Communauté.

Dans la continuité de l’avenant N°4 qui a été pris lors de la précédente séance du 23.11.2020 concernant la prolongation de la convention, Mr Le Maire présente l’avenant N° 5 à la convention du service commun ADS portant sur la tarification du service a posteriori de l’année 2019. En effet chaque année Vitré Communauté revoit le tarif de la prestation effectuée auprès des communes adhérentes.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l’unanimité et autorise Mr Le Maire à signer l’avenant N°5 à la convention actuelle.**

⇒ **2020-12-82 – Renouvellement de la convention FGDON (Fédération de Défense contre les Organismes Nuisibles d’Ille et Vilaine**

Mr Le Maire rappelle que FGDON assiste les communes dans la lutte contre les ragondins, rats musqués, frelons asiatiques et autres nuisibles ainsi que du prêt de matériel de piégeage, conseils techniques et règlementaires.

La convention étant arrivée à échéance le 31/12/2020, Mr Le Maire demande l’accord du Conseil Municipal pour son renouvellement. Le coût annuel de l’adhésion : **165.00 €.**

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l’unanimité le renouvellement de la convention multi-services et autorise Mr Le Maire à la signer.**

⇒ **2020-12-83 – Décision modificative pour dégrèvement de taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs**

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal que lors de la préparation du budget primitif 2020, certains éléments financiers n’étaient pas connus. La commune doit s’acquitter d’une dépense concernant le dégrèvement des jeunes agriculteurs pour un montant de **1 238.00 €** au compte 7391171 (section de fonctionnement), or il avait été prévu que 1 000.00 € sur ce compte.

Il est donc nécessaire de procéder aux modifications de crédits telles qu’indiquées ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables.

Il est proposé de réajuster des crédits en section de fonctionnement de la façon suivante :

Chapitre 011 en dépense	Chapitre 014 en dépense
=> Compte 615221 : - 238,00 €	=> Compte 7391171 : + 238,00 €

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l’unanimité le réajustement des crédits présentés ci-dessus.**

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'au titre de l'environnement et de la santé publique, une personne de St-Jean-Sur-Vilaine piège et lutte contre les ragondins et les rats musqués sur la Commune.

Dans ce cadre, la FGDON encadre techniquement et administrativement ces piégeurs qui interviennent sur leur Commune et dans ce cadre afin de soutenir et d'encourager ces personnes bénévoles une somme leur est allouée chaque année. Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer la somme à inscrire au budget 2020 pour indemniser le piégeur qui intervient sur la Commune.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer la somme de 250.00 € qui sera verser annuellement à FGDON qui la reversera au piégeur.***

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ⇒ Présentation du terrain multisports, propositions des possibilités de jeux et devis estimatifs.
- ⇒ Fibre optique : Fibre optique prévue courant 2022 sur la Commune.
- ⇒ Réunion P.L.U. : Lundi 11 janvier 2021 à 18h30

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 18 janvier 2021 à 20h30**